

COVÉA PROFIL EQUILIBRE

RAPPORT ESG ET DE PRISE EN COMPTE DU RISQUE DE DURABILITÉ

Loi Energie Climat, article 29

31.12.21



Présentation de la démarche générale de Covéa Finance

Covéa Finance est la Société de Gestion de Portefeuille (« SGP ») du groupe Covéa (réunissant les marques MMA, MAAF et GMF).

Covéa Finance positionne l'ESG comme un moyen complémentaire de maîtriser les risques embarqués dans ses portefeuilles en venant compléter et enrichir la vision traditionnelle de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles.

Les grands principes

En raison de son modèle de gestion basé sur la collégialité, la transversalité, la primauté de l'allocation d'actifs sur le produit et de la recherche de performance absolue plutôt que relative, Covéa Finance a décidé d'avoir une approche globale de l'ESG dans toute sa chaîne de valeur. Etre responsable et comptable de l'argent de ses clients impose une approche graduelle et progressive dont le présent rapport rend compte pour la deuxième fois.

Les grands principes structurants qui encadrent la déclinaison de l'ESG sont :

- La prise en compte de la caractéristique principale de Covéa Finance comme filiale du groupe d'assurance Covéa, c'est-à-dire l'intégration des principes de base de l'assurance à l'intérieur de la gestion financière
- La prise en compte de la stratégie financière de Covéa
- La prise en compte du modèle de gestion de Covéa Finance
- La notion de progressivité dans l'intégration de l'ESG
- La recherche d'alignement d'intérêt entre les parties prenantes

Nos politiques et engagements

Trois politiques viennent encadrer et structurer la démarche ESG de Covéa Finance

- La politique relative aux risques de durabilité et à l'ESG
- La politique d'exclusion
- La politique d'engagement actionnarial

La prise en compte de l'ESG dans le processus d'investissement est inscrite dans les objectifs d'entreprise à horizon 2026, et l'ESG est inclus dans la chaîne de valeur de Covéa Finance.

Ressources internes

Deux équipes sont impliquées dans l'analyse de critères extra-financiers à Covéa Finance :

- Pour les investissements en direct en ligne à ligne dans les mandats et OPC, l'analyse est effectuée par l'équipe d'analyse financière et extra-financière à travers deux méthodologies. La première porte sur les émetteurs souverains, et la seconde sur les émetteurs privés.

L'équipe d'analyse financière et extra-financière comprend aujourd'hui 11 analystes dédiés à l'appréciation des critères de performance extra-financière des émetteurs en portefeuille ou à l'étude. Ces moyens humains renforcés, couplés à l'utilisation de prestataires, permettent à Covéa Finance de couvrir un large spectre de société, tant en termes géographiques qu'en termes de taille de capitalisation, permettent à Covéa Finance de réaliser en interne l'ensemble des analyses ESG des émetteurs, en fournissant une appréciation poussée et qualitative aux équipes de gestion.

- Pour les investissements indirects à travers des fonds de fonds, l'analyse est effectuée par l'équipe de Multigestion au moyen de questionnaires globaux de sélection et d'évaluation qui comportent une rubrique extra-financière. Le premier niveau de questionnaire est destiné à la société de gestion tierce, et le second niveau est au niveau du fonds sous-jacent lui-même.

Le recours à des prestataires nous apportant une expertise spécifique et ciblée a été acté. Ceci vient en complément de la méthodologie de recherche développée en interne.

Ci-dessous les prestataires de données sélectionnés :

Prestataires	Données fournies	Expertise
ISS & ISS ESG	Recommandations de vote et analyse Notation ESG des émetteurs Données sectorielles Expertise climat Données sur les controverses	Analyse des résolutions en Assemblées Générales (au regard des exigences de notre politique de vote) Notation d'un grand nombre d'émetteurs sur un large panel de pays Identification des émetteurs selon les secteurs listés dans notre politique d'exclusion Intensité et empreinte carbone Taxonomie Suivi de l'actualité de la teneur des controverses
CDP (Carbone Disclosure Project)	Réponse des émetteurs aux questionnaires « carbon », « water » et « forest »	Expertise environnementale
Urgewald (ONG)	Global Coal Exit List (GLEL)	Expertise carbon
Vigéo	Notation ESG des émetteurs Données sur les controverses	Notation d'un grand nombre d'émetteurs sur un large panel de pays Suivi de l'actualité et de la teneur des controverses

Pour plus d'informations sur la démarche de Covéa Finance, merci de consulter le site internet de Covéa Finance (rubrique : Engagements & ESG).

Sur la base des informations disponibles, le poids des données calculées et des données estimées, chez notre principal prestataire ISS, est le suivant :

	Données publiées	Données estimées
Notation ESG des émetteurs	>= 80%	<20%
Armes controversées	100%	0%
Exclusions normatives	100%	0%
Activités liées au tabac	7%	93%
Activités liées aux jeux d'argent	25%	75%
Données sur les énergies fossiles	33%	67%
Données sur le charbon	44%	56%
Données sur le nucléaire	10%	90%
Taxonomie européenne	0%	100%
Données climatiques	25%	75%
Objectifs de Développement Durable (ODD)	10%	90%

Source : ISS

Réalisation et mise en œuvre

Composition du portefeuille

Fonds	Actif net au 31.12.21 (M€)	Poids dans les encours de Covéa Finance	Eligibilité à une analyse ESG	Poids dans le portefeuille
Covéa Profil Equilibre	903	0,88%	Eligible à une analyse ESG ¹	95%
			Non-éligible à une analyse ESG ²	5%

¹Actions, Obligations privées, Obligations souveraines, OPC

²Monétaire, Liquidités, Futures

Méthodologie générale applicable à la SGP

Conformément à sa méthodologie, Covéa Finance a fait le choix d'avoir une approche progressive. L'analyse ESG couvre les catégories suivantes : actions, obligations (émetteurs souverains et privés) et, depuis 2019, les Organismes de Placement Collectif (OPC) internes et externes.

Au 31/12/2021, 95% des encours investis sont couverts par une analyse ESG via des questionnaires menés par l'équipe de Multigestion.

Information spécifique sur l'intensité carbone du fonds :

Au 31/12/2021, 97% des encours composant le portefeuille Covéa Profil Equilibre ne sont pas intégrés dans le calcul de l'intensité carbone, notamment pour des raisons de faisabilité (transparisation des fonds externes détenus dans les fonds de fonds) ou encore en raison de l'horizon court de l'investissement (monétaire).

Covéa Finance a donc choisi de ne pas publier l'intensité carbone de ce portefeuille dans un souci de représentativité (périmètre éligible au calcul trop peu représentatif : 3% du portefeuille).

Information spécifique sur la politique d'exclusion :

Au regard des investissements du fonds au 31 décembre 2021, la politique d'exclusion ne s'applique pas.

Information spécifique sur la politique d'engagement actionnarial :

Au regard de la nature du fonds, la politique d'engagement actionnarial ne s'applique pas.

Principes d'analyse ESG : démarche générale applicable à tous les fonds sauf les OPC externes

○ **Périmètre des émetteurs privés :**

Les fiches d'analyse produites par les analystes extra-financiers reposent essentiellement sur :

- L'étude de la documentation des émetteurs (rapport annuel, intégré, document de référence, rapport RSE, rapport Climat, site internet...);
- Les données relatives au climat et à la transition énergétique fournies par notre prestataire London Stock Exchange group ;
- Les échanges ayant lieu avec les entreprises dans le cadre du dialogue actionnarial ;
- Une veille sur des sujets extra-financiers dans les médias (ex. : controverses, tendances, pratiques...);
- Tous rapports publiés par des parties prenantes (fédérations professionnelles, associations de consommateurs, syndicats, ONG).

Pour chaque pilier « Environnement », « Social » et « Gouvernance » Covéa Finance a déterminé des critères, eux-mêmes subdivisés en indicateurs, qu'elle considère comme des fondamentaux communs à tous les émetteurs privés. Pour chacun de ces indicateurs et critères, une appréciation est établie positive, neutre, négative.

La consolidation de ces appréciations par indicateurs puis par critères permet d'obtenir une appréciation positive, neutre ou négative pour chacun des trois piliers E, S et G. À ce stade, Covéa Finance a choisi de ne pas consolider les résultats ainsi obtenus en une appréciation unique (qui supposerait d'effectuer une moyenne des trois piliers) qui nous semble plus difficilement exploitable et interprétable. La dégradation soudaine d'une appréciation peut déclencher l'envoi d'une alerte à la gestion, et éventuellement faire l'objet d'un suivi plus approfondi dans le cadre d'un dialogue actionnarial.

Au-delà de l'appréciation susmentionnée, une dynamique est également définie. Elle peut être positive ou négative au regard des évolutions des pratiques de l'émetteur d'une année à l'autre, mais aussi par rapport à ses pairs sur la même période.

Pilier	Exemples de critères par type d'émetteurs	
	Émetteurs privés	Émetteurs souverains
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions GES - Production/traitement des déchets - Biodiversité - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Mix énergétique - Eau – stress hydrique - Déforestation - ...
Social	<ul style="list-style-type: none"> - Parité F/H - Rétention des talents - Critères ESG dans la chaîne d'approvisionnement - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de travail - Santé - Éducation/formation - ...
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Transparence des politiques et rapports de rémunération - Séparation des pouvoirs - Indépendance du Conseil - Durée des mandats - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Corruption - Liberté et démocratie - Criminalité et sécurité - Fiscalité - ...

En complément de ces critères génériques, les analystes étudient des critères spécifiques eu égard au secteur d'activité et à la zone géographique de l'émetteur. La grille d'analyse sectorielle développée en interne permet d'identifier facilement les enjeux matériels en fonction des secteurs d'activité.

L'ensemble de ces éléments sont synthétisés dans des fiches d'analyse ESG (émetteur par émetteur) à destination des équipes de Gestion et de Recherche micro et macro-économique.

Pilier	Exemples de critères d'analyse par secteur	
	Secteur de l'Énergie	Secteur des Soins de santé
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions de GES - Qualité de l'air - Impact de l'activité sur la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion de l'énergie - Gestion des déchets notamment médicamenteux - Impact environnemental des produits
Social	<ul style="list-style-type: none"> - Relation avec les communautés locales - Relations avec les employés - Santé/sécurité des employés - Capacité d'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité des médicaments et gestion des brevets - Transparence dans la communication et le marketing - Sécurité des produits - Gestion de la chaîne d'approvisionnement
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Corruption - Influence du cadre réglementaire et politique 	<ul style="list-style-type: none"> - Éthique des affaires - Influence du cadre réglementaire et politique - Respect du droit de la concurrence

○ Périmètre des OPC

Les OPC ont également été intégrés en 2019 au périmètre des actifs éligibles à une analyse ESG, suite à la finalisation de l'intégration de critères ESG au sein des questionnaires SGP.

Pour les OPC externes, l'exercice de transposition (reconstitution ligne à ligne des fonds détenus dans un portefeuille) est techniquement non réalisable. C'est pourquoi l'équipe de multigestion intègre l'ESG non pas par le biais de fiches d'analyse ESG, mais au travers de deux questionnaires (SGP et fonds) envoyés aux SGP externes. Parmi les questions soumises aux SGP figuraient par exemple :

- Avez-vous formalisé une Politique ESG ? Quelle est votre méthodologie d'analyse extra-financière ?
- Quelle est la part de vos encours sous gestion couverte par une analyse extra-financière ?
- Quelle est votre approche d'exercice des droits de vote ? Quel est votre périmètre de vote ?
- Prenez-vous en compte les risques climatiques (physique et de transition) dans vos activités de gestion ? Disposez-vous d'une stratégie d'alignement 2 °C de vos portefeuilles ?

Dans le cadre notamment d'une meilleure intégration de la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques, des améliorations ont été apportées durant l'année 2021 tant aux questionnaires SGP qu'aux questionnaires de fonds dans le cadre des évolutions réglementaires et du positionnement de Covéa Finance en matière d'ESG :

- Pour les questionnaires SGP, des questions complémentaires liées à la mise en place d'une politique spécifique en termes de durabilité, ainsi qu'à la prise en compte des principales incidences négatives.
- Le questionnaire de fonds, dans le même esprit, a été enrichi de questions liées à la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales (au sens de l'article 8 du règlement « Disclosure »), aux objectifs en termes d'investissement durable (au sens de l'article 9 du règlement « Disclosure ») ainsi que sur la prise en compte du risque de durabilité dans le processus d'investissement.

Pour les OPC internes gérés par Covéa Finance, une analyse ESG est réalisée à double titre : au travers du même questionnaire SGP que pour les sociétés de gestion externes, qui intègrent des critères ESG et reflètent la robustesse de la démarche ESG de Covéa Finance organisée autour de grands principes et politiques, mais aussi et surtout au travers de la transparisation qui permet de reconstituer chaque ligne de fonds détenue et donc de réaliser des analyses ESG au niveau des émetteurs.

Prise en compte du risque climatique et des objectifs environnementaux à long terme, alignement avec les objectifs des Accords de Paris :

Outre l'étude de critères liés à l'environnement (cf ci-dessus) cette démarche se met en place progressivement, dans un premier temps à partir du suivi de l'intensité carbone (cf plus haut).

Le calcul de l'intensité carbone a ses limites. Il est basé sur des bases de données fournies par des prestataires spécialisés. Ces derniers s'appuient sur les données estimées par les émetteurs, selon des méthodes de calcul/d'estimation parfois variables. Quand les émetteurs ne publient pas ces données, notre prestataire doit les estimer. La comptabilité carbone n'est donc pas encore aussi mature que la comptabilité financière et doit être interprétée avec précaution.

Enfin, Covéa Finance n'est pas en mesure à ce stade de fournir un objectif quantitatif à horizon 2030, ni une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, mais a amorcé une réflexion en interne sur ce sujet. Un état d'avancement de ces réflexions sera communiqué l'an prochain.

Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

La biodiversité fait partie de la notation ESG des émetteurs en portefeuille. L'évaluation porte notamment sur les politiques d'approvisionnement durable de matières premières, la gestion des risques de pollution, la préservation des ressources hydriques, la gestion responsable des déchets ou la conservation des zones naturelles protégées.

L'analyse régulière des controverses porte notamment sur les questions de pollution de zones naturelles ou sur la commercialisation de produits nocifs pour la biodiversité.

Les indicateurs SFDR mis en place cette année, fournis par ISS, comportent les thématiques suivantes :

- Part des investissements totaux de Covéa Finance dans des sociétés dont les activités sont situées à proximité de zones de biodiversité sensible : résultat 0.08%, taux de couverture 99.85%
- Part des investissements totaux de Covéa Finance dans des sociétés dont les activités affectent les espèces protégées : résultat 0.19%, taux de couverture 99.85%

Conformément aux termes de la Convention de Rio sur la Diversité Biologique, ces éléments seront désormais monitorés et intégrés à notre méthodologie d'analyse et à notre « Due Diligence / guide du dialogue actionnarial – dialogue émetteurs ». Enfin, Covéa Finance n'est pas en mesure à ce stade de fournir un objectif quantitatif en matière de biodiversité, mais a amorcé une réflexion en interne sur ce sujet. Un état d'avancement de ces réflexions sera communiqué l'an prochain.

Informations sur les démarches de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Covéa Finance positionne l'ESG comme un moyen complémentaire de maîtriser les risques dans ses portefeuilles en venant compléter et enrichir la vision traditionnelle de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une réelle valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles.

Concernant plus particulièrement le risque réglementaire, Covéa Finance a mis en place en 2021 un Comité d'Audit et de Conformité (« COMAC »). Ce comité réunit sous la responsabilité du RCCI en charge des contrôles périodiques et de la conformité, au moins un dirigeant responsable au sens de l'article L539-9 du Code Monétaire et Financier, les deux RCCI de la société, les directeurs, chaque responsable d'une fonction de contrôle (Audit, Conformité, Contrôle Interne, Contrôle des Risques), les responsables de pôle (Gestion, Recherche, RH, Finance, Marketing-Communication, Commercialisation, Négociation...) ainsi que le responsable des Procédures.

Il a pour mission de :

- Partager une culture de maîtrise des risques de non-conformité vis-à-vis des enjeux réglementaires au sein de Covéa Finance
- Accompagner le développement des activités de la société en apportant conseil et assistance
- Piloter le programme de conformité de Covéa Finance
- Assurer l'éthique financière (prévention des conflits d'intérêt, déontologie etc...)

Il se réunit au minimum trois fois par an.

D'autre part l'intégration dans notre méthodologie d'analyse des émetteurs sur la base de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, variables en intensité selon les secteurs.

Risques génériques en cas de non-maîtrise des facteurs ESG		
Environnement	Social Sociétale	Gouvernance
Risques physiques, de transition et de réputation		
Risques de pénalité financières		
Risques réglementaires		
Risques liés au financement		
Risques de discontinuité de l'activité		
Risques opérationnels des émergents (dont technologiques)		

Risques spécifiques au réchauffement climatique et aux atteintes à la biodiversité		
Risques physiques*	Risques de transition*	Risques de réputation*
Les acteurs financiers sont susceptibles d'investir dans des sociétés « dont l'activité dépend directement de services rendus par la nature. Il peut s'agir de la fourniture d'eau potable ou de bois, de l'entretien de terres cultivables... Or il suffit que des espèces vivantes déclinent à un endroit pour que toute la chaîne se grippe. C'est le risque dit physique » (...) En outre, « certains processus de fabrication d'industrie chimiques ou alimentaires reposent sur un approvisionnement en eau dont la régularité dépend des écosystèmes. Il suffit alors que la qualité ou la quantité de celle-ci ne soit plus au rendez-vous pour perturber l'activité économique qui en découle, et par ricochet les investissements réalisés dans ce secteur. »	« Plus une entreprise a un impact sur la biodiversité et plus elle s'expose à ce qu'un jour un gouvernement établisse une nouvelle norme, ou que les consommateurs changent leurs habitudes, la forçant alors à modifier rapidement ses pratiques sous peine de se retrouver en grande difficulté. Une telle situation est susceptible d'exposer les banques, fond et assureurs finançant ces sociétés. C'est le risque dit de transition. »	« Avant même qu'une nouvelle réglementation ou habitude de consommation ne se mette en place, ou qu'un service rendu par la nature fasse défaut, une entreprise peut être critiquée sur ses pratiques vis-à-vis de la biodiversité. Tous les scénarios sont dès lors possibles : boycott des consommateurs, effondrement en bourse, blocage de l'activité... C'est le risque dit de réputation. »

L'équipe d'analyse a mis au point une grille d'analyse de matérialité sectorielle permettant d'identifier les enjeux les plus pertinents par secteur. Ce travail a permis d'identifier l'exposition de nos portefeuilles à ces risques eu égard à nos positionnements sectoriels. Cette grille est aussi utilisée par l'équipe d'analystes pour évaluer la performance ESG des entreprises détenues en portefeuille en fonction des actions qu'elles mettent en œuvre pour se couvrir et/ou atténuer leur exposition auxdits risques.

Le principe de « double matérialité » qui sera mis en exergue dans les futurs reportings aux standards Disclosure, est déjà pris en compte dans la démarche d'analyse et le processus de décision d'investissement. Il s'agit, d'une part, d'examiner l'impact du risque de durabilité embarqué dans les portefeuilles à travers les investissements dans les entreprises cotées et, d'autre part, d'examiner et d'évaluer les impacts que ces entreprises ont elles-mêmes sur leur environnement et leurs parties prenantes. Pour ce faire, nous avons établi des grilles de critères par pilier E, S et G pour évaluer ces risques.

Par ailleurs, l'analyse des controverses liées aux émetteurs permettent d'évaluer la criticité des risques embarqués, notamment en termes de transition énergétique, de changement climatique et de biodiversité, et selon les cas d'engager un dialogue actionnarial avec les sociétés concernées, et de prendre les décisions de gestion qui s'imposent (achat, vente, maintien en portefeuille, allègement etc...) lors des comités d'investissement rassemblant analystes et gérants.

Les risques ESG ou de durabilité gagnent en maturité, mais les données associées manquent encore de fiabilité, comparabilité et harmonisation. C'est ainsi que les données sources de base font souvent défaut, impliquant des difficultés à les mesurer et par là même à les analyser. L'aspect principalement qualitatif de ces risques vis-à-vis d'autres types de risques ayant une plus grande maturité (boursiers et financiers) est une caractéristique intrinsèque.